

## La médecine du travail, une profession dévalorisée ?

— Parfois jugés absents lors de la crise sanitaire, les médecins du travail confient un sentiment d'injustice.

— À l'heure où se prépare une réforme de la santé au travail, la profession, en mal de reconnaissance, attire peu la jeune génération.

Les médecins du travail ont-ils déserté en pleine « guerre » contre le coronavirus ? C'est ce que suggèrent 158 députés de la majorité dans une tribune publiée le 15 mai par le *Journal du dimanche*. « Les entreprises se sont trouvées seules et désemparées durant plusieurs jours, ce qui, dans un climat anxieux, a contribué à pénaliser le maintien de l'activité économique dans certains secteurs », jugent les élus, relançant les discussions autour d'une « grande réforme de la santé au travail » attendue en 2021.

Une critique mal vécue par la profession, au contraire très mobilisée durant la crise, selon Thibaut Fleury, le directeur général d'Effcience santé au travail, un service de santé au travail implanté en Île-de-France. « En cette période inédite, nous nous sommes adaptés pour accompagner les entreprises au quotidien : nous avons appelé nos clients pour leur proposer des solutions adaptées à leur activité, organisé des webinaires et des téléconsultations, mis en place un numéro Vert... » énumère-t-il.

« Ce genre d'attaques contre la profession est chronique. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage », réagit de son côté Jean-Michel

Sterdyniak, le secrétaire général du Syndicat national des professionnels de la santé au travail. Les médecins du travail seraient-ils à ce point mal aimés ? Selon Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants, ils sont souvent mal perçus par les chefs d'entreprise, en particulier les plus petites. « C'est un service qui coûte cher aux dirigeants, entre 80 et 110 € annuels par salarié, or ils n'en voient pas les bénéfices », résume-t-il sévèrement. « Le problème vient en grande partie de leur situation numérique », indique Jorge Munoz, maître de conférences en sociologie du travail à l'université de Bretagne occidentale.

En France, on compte environ 5 000 médecins du travail pour plus de 18 millions de salariés. Difficile, dans ce contexte, d'assurer un suivi rapproché, d'autant que les attentes ont évolué. « Depuis la crise de l'amiante, on leur demande surtout de gérer les risques psychosociaux, une mission louable mais pour laquelle ils disposent de moyens très faibles », souligne le sociologue. D'autant que le médecin du travail a essentiellement un rôle de conseil et n'a pas le droit de

prescrire (1).

Du côté des salariés, la visite médicale, obligatoire, s'apparente souvent à une contrainte. « Établir une relation de confiance n'est pas évident quand on est imposé au salarié », fait remarquer Romain Da Rocha, président de l'Association nationale des internes en médecine du travail. « Écartelé » entre une hiérarchie à laquelle il doit rendre des comptes et des salariés dont il doit veiller au bien-être, le médecin du travail se trouve par nature « dans une position éthique précaire », souligne Romain Da Rocha. Car ce qui est bon pour la santé du salarié ne l'est pas forcément pour celle de l'entreprise, et vice versa. De quoi en faire « un métier impossible », selon le docteur Jean-Louis Zylberberg, qui l'exerce pourtant depuis 1996, dans le BTP. « On est dans un rapport de force social permanent, relève-t-il. C'est une des raisons pour lesquelles les étudiants ne veulent pas s'y engager. » Le nombre d'internes, s'il est stable, reste en effet modeste. « Aujourd'hui, la majorité des recrutements a lieu parmi des médecins plus âgés qui se reconvertisent », signale Romain Da Rocha. En

cause, notamment, un manque de reconnaissance. « *Cela fait partie des spécialités traditionnellement considérées comme moins nobles* », pointe Jorge Munoz.

Si ce défaut d'attrait n'est pas nouveau, l'évolution du management dans les entreprises confronte les médecins du travail à de nouvelles difficultés. « *On dit aux salariés comment manger, dormir, se relaxer. Avec l'idée que s'il y a un problème, ce n'est pas à cause de l'organisation du travail, mais parce qu'ils n'ont pas suivi nos conseils* », déplore Romain Da Rocha, qui redoute « *un retour de la pensée hygiéniste, dans le but d'optimiser les performances des entreprises.* » Une dérive dont « *on fait peser la responsabilité sur les épaules des médecins du travail, alors qu'elle est propre au système* », estime Jorge Munoz, pour qui l'enjeu de la réforme est d'abord d'interroger le sens de la prévention, au cœur de la mission de ces médecins pas tout à fait comme les autres.

**Jeanne Ferney**

*(1) Un décret du 11 mai 2020 les a temporairement autorisés à prescrire des arrêts de travail dans le cadre de la crise sanitaire.*

## repères

**Un rôle exclusivement préventif**

**La médecine du travail naît avec la loi du 11 octobre 1946, qui oblige les employeurs à organiser une surveillance médicale pour leurs salariés.**

**Placée sous le contrôle du ministère du travail, cette spécialité exclusivement préventive a pour but de préserver la santé des travailleurs.**

**Depuis 2002, on ne parle plus officiellement de médecine du travail, mais de santé au travail. Les médecins peuvent exercer dans des services de santé au travail interentreprises, communs à plusieurs sociétés ; ou dans des services autonomes pour les grosses entreprises.**

**Depuis 2011, le suivi des salariés repose sur une équipe pluridisciplinaire, associant les médecins à des infirmiers et des intervenants en prévention des risques professionnels.**

*En France, on compte environ 5 000 médecins du travail pour plus de 18 millions de salariés.*